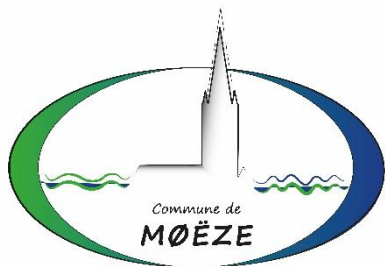


AR Prefecture

017-211702378-20260422-2026_5_13-DE
Reçu le 24/04/2026



ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » doit être « *jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note reprend la liste des données proposées par la Préfecture de la Charente-Maritime.

1. Eléments de contexte

- Economique et budgétaire :

Les principales mesures issues de la Loi des Finances 2026 sont les suivantes :

- Gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,4 Mds€, après plusieurs années de hausses de cette dotation essentielle pour les collectivités territoriales
- Maintien du taux de FCTVA à 16.404 %. Les collectivités ont également obtenu le maintien, dans l'assiette du FCTVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques.
- La contribution CNRACL poursuit sa hausse en 2026. Conformément au Décret du 30 janvier 2025, une hausse de 12 points en 4 ans (soit 3 points chaque année sur la période 2025-2028) du taux de cotisation employeur à la CNRACL est supportée par les collectivités. Le cout supplémentaire estimé de 1,3 Mds€ pour l'ensemble des collectivités.

Pour respecter le principe d'équilibre :

- la section de fonctionnement a été équilibrée au chapitre 65 pour un montant de 311 763,08 € : ceci explique donc l'écart par rapport à 2025.
- La section d'investissement a été équilibrée à l'article 2111 d'un montant de 36 324,90 €.

- Evolution de la population, selon les dernières données INSEE

Population légale 2025	Population légale 2026	Évolution en valeur
596	607	+ 11

2. Priorités du budget 2026

Les priorités pour 2026 sont notamment de :

- Continuer l'entretien des bâtiments communaux (terminer les travaux de création d'un sanitaire à l'église, finir la réparation de la porte de l'église, petits travaux aux logements communaux et au cabinet d'infirmiers) et de la voirie communale (réfection des trottoirs rue des Rosiers, acquisition de panneaux de voirie et de rues).
- Louer deux défibrillateurs : celui de la salle polyvalente (acquisition) doit être renouvelé. Les élus ont fait le choix d'en louer un, plutôt que d'en acheter un nouveau.

Un autre défibrillateur sera également loué ; il sera installé en extérieur sur la place de la Mairie (à proximité du commerce, de l'agence postale, de la mairie et de l'école).

- Acquérir les emplacements réservés n°1 et 2 rue des Jardins (pour la création d'une raquette de retournement, d'une liaison douce avec le lotissement Bellevue rue du Pertuis et la régularisation des zones de stationnement le long de cette voie),
- Acquérir une partie de l'emplacement réservé n°3 rue de la Carrée (pour l'élargissement de la voie et création d'une liaison piétonne pour rejoindre la salle polyvalente),
- Acquérir l'emplacement réservé n°4 rue Maréchal Leclerc pour la création d'un parking,
- Engager la rétrocession à l'euro symbolique du lotissement Les Près Verts rue de la Rondellerie et des parcelles en triangle devant les maisons situées rue Maréchal Leclerc (phase 1 de ce lotissement),
- Aménager l'extension du cimetière,
- Arborer et aménager en mobilier la Place Verte rue Jean Berteau,
- Acquérir du matériel pour le service technique : une débroussailleuse et un tracteur tondeuse,
- Remplacer l'ordinateur du secrétariat (arrivant à échéance),
- Acheter un isoloir PMR pour les élections,
- Acquérir de nouvelles illuminations de Noël pour la rue de la Rondellerie (voie en cours de rétrocession à la Commune),
- Modernisation de l'éclairage public en LED sur l'ensemble du village.

Sur le chapitre 11, on peut observer une baisse des crédits à l'article 60611 « Eau et assainissement » de – 1 936 €. La SAUR, à la fin du contrat de gestion en 2024, n'a pas facturé au réel les abonnés. Par conséquent, en 2025, la RESE, nouvelle société en charge de la gestion eau et assainissement, a facturé les consommations réelles sur les années précédentes de 2023 à 2024. Cela a engendré une surfacturation dû à ce reliquat de 2 années ; à laquelle se sont ajoutées les consommations 2025.

Comme l'an passé, les travaux en régie pour l'entretien des bâtiments et des voies communales seront privilégiés. Un budget de 11 025 € a été provisionné.

Au vu de la conjoncture internationale, les crédits aux articles 60621 « combustible » et 60622 « carburant » ont été augmentés de 2 436 €.

Les crédits à l'article « 6064 fournitures administratives » ont été réduits : en 2025, l'archiviste est intervenue pour trier les archives, des fournitures ont dû être achetées. Cela ne sera pas le cas en 2026.

A l'article 611 « contrat », les crédits ont été augmentés de près de 3 000 €. Cela s'explique par l'obligation de recourir à une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) suite à la pose de caméras de vidéoprotection aux abords de la salle polyvalente. La commune souhaite également recourir aux services d'AI 17 pour le débroussaillage de l'extension du cimetière.

La collectivité loue également plusieurs mobiliers (article 61358) : en plus, des locations habituelles (copieurs mairie et école, standard de la Mairie), cette année, la commune aura sur

une année complète la location des caméras de vidéoprotection et de l'alarme de la salle polyvalente. Elle a également fait le choix de louer deux défibrillateurs (un à la salle polyvalente à la place de l'ancien en acquisition et un nouveau sur la place de la Mairie).

Assurances (6161 et 6168) : la hausse des crédits s'explique par l'augmentation des cotisations obligatoires mais également par l'achat du nouveau tracteur-tondeuse qui devra être assuré.

En 2026, l'agent technique en CDI doit passer plusieurs CACES (article 6184) : CACES conduite d'engins de chantier et CACES tracteur. Cela explique l'augmentation des crédits de 380 €. Pour obtenir un prix de formation plus avantageux, l'agent communal passe ses formations en même temps que les agents de la CARO.

A l'inverse, les crédits ont été diminués de – 4 800 € à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ». Au vu des élections municipales, la municipalité n'a pas pu prévoir de fête d'été.

Article 6262 « Frais de télécommunication » : la commune va réviser ses contrats de communication. La salle polyvalente, servant de salle de réunion, sera fibrée. A l'inverse, vu la fermeture de la classe 3, décidée par l'Inspection Académique, l'abonnement téléphone/internet sera résilié à compter de juillet.

Article 62876 « Au GFP de rattachement » : les crédits ont augmenté de 5 287 € : une archiviste du service commun des archives Rochefort Océan a été missionné en 2025-2026. Celle-ci étant intervenu durant le dernier trimestre 2025 pour sa première mission, la commune doit rembourser les frais de cette prestation sur 2026. Son intervention début 2026 sera facturée sur 2027.

Sur le chapitre 12, le nombre d'agents ne sera pas augmenté : 4 agents sur postes permanents et 1 saisonnier au service technique (d'avril à septembre).

Un agent titulaire changera au 25 mars 2026 de cadre d'emploi (catégorie C vers catégorie B) et de grade (d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe vers rédacteur principal de 2^{ème} classe) suite à la nomination sur liste d'aptitude de promotion interne par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Un autre agent change d'échelon au 5 mai 2026.

Sur le chapitre 65, l'ensemble des contributions aux syndicats augmentent par rapport à 2025 : SEJI + 1 286.04 €, SIVU Gendarmerie + 651 € et SIVOS + 3 793.95 €.

Sur les chapitres 16 et 66, les crédits ont été augmentés suite à la souscription d'un nouvel emprunt en 2025 pour financer les travaux de la salle polyvalente et en 2026 pour l'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse. En revanche, un emprunt s'est arrêté en 2026.

En recettes de fonctionnement, la commune percevra les loyers sur les logements communaux qui seront révisés en février et avril.

L'indemnité La Poste pour l'agence postale communale augmentera de 12 € par mois soit + 144 € à l'année.

Des achats de concessions au cimetière ont été réalisées et un renouvellement doit être effectué durant l'année : + 624.44 €.

Concernant la fiscalité, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux communaux ni le taux de la taxe d'aménagement.

Pour financer les travaux en régie de voirie, comme l'an passé, la commune déposera un dossier d'aide à la voirie accidentogène auprès du Département.

En revanche, l'attribution de compensation de l'EPCI baissera de - 833.07 €.

Au vu de son potentiel fiscal par habitant, la commune bénéficiera cette année de la dotation nationale de péréquation : 1 902 €. La dotation aux élus locaux et la dotation de solidarité rurale sont également en augmentation : + 3 601 €.

La dotation globale de fonctionnement, quant à elle, est en baisse : - 3 502 €.

Cette année, du FCTVA sera perçu en fonctionnement : 1 400 €.

Pour la section investissement :

Pour les bâtiments, il est prévu l'achat d'un isoloir PMR et d'un nouvel ordinateur à la Mairie.

Concernant la voirie, la priorité sera la réfection des trottoirs rue des Rosiers. Une demande de subvention au titre des amendes de police sera déposée auprès du Département (50% du montant HT) ainsi que le fonds de concours auprès de la CARO (4207 €).

La commune va devoir également investir dans l'achat d'un tracteur-tondeuse : 26 104.50 € TTC et d'une débroussailleuse : 976.76 €.

Des panneaux de rues et numéros de rues seront achetés suite à la création de 2 nouveaux lotissements et la numérotation des lieux-dits.

Des illuminations de Noël seront achetées pour la rue de la Rondellerie, qui sera rétrocédée à la commune en 2026, à hauteur de 1 500 €.

Il a été également projeté l'acquisition du foncier relatif aux emplacements réservés du PLU n°1 et 2 (création d'une place de retournement et régularisation des zones de stationnement le long de la rue des Jardins), une partie de l'emplacement réservé n°3 (élargissement de la rue de la Carrée et création d'une liaison douce) et l'emplacement réservé n°4 (création d'un parking rue Maréchal Leclerc).

La Place Verte sera végétalisée et aménagée en mobilier urbain.

L'ancienne municipalité avait décidé de moderniser en LED l'éclairage public sur l'ensemble du village. La part communale sur ces travaux s'élève à 2 577.82 €. Cette dépense sera échelonnée sur 2026 et 2027.

La commune percevra 114 141 € de FCTVA relatif aux travaux d'investissement 2024 (principalement lié aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle polyvalente).

Suite à des dysfonctionnements de logiciels, les services fiscaux n'ont pas pu reverser à la collectivité le produit de la taxe d'aménagement depuis 2022. La commune va donc enfin percevoir une grande partie de ces sommes, pour 2026 cela s'élèvera à 8 800 €.

Pour le budget annexe du pôle commercial, les dépenses seront principalement :

- l'entretien des bâtiments :
 - pour une relocation du local de boulangerie, suite à la liquidation judiciaire des précédents locataires, il est indispensable de désinfecter les lieux, de réaliser les vérifications de tous les équipements : four, chambres de fermentation, alarme incendie, extincteurs...
 - maintenance et entretien du cabinet des infirmiers

- le paiement des échéances de remboursement d'emprunt.

Les recettes sur ce budget sont, cette année, en prévision uniquement les loyers des locaux du cabinet d'infirmiers puisque le local de boulangerie est actuel fermé suite à la liquidation judiciaire des précédents locataires.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Principal de la Commune

	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026	ECART BP 2025 - BP 2026	EVOLUTION %
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	107 982,90	113 536,00	5 553,10	5,14
012 CHARGES DU PERSONNEL	137 611,00	141 387,00	3 776,00	2,74
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	31 420,00	31 420,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159 279,74	478 748,65	319 468,91	200,57
66 CHARGES FINANCIERES	12 276,77	12 200,00	-76,77	-0,63
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	7,00	7,00	#DIV/0!
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	448 570,41	777 298,65	328 728,24	73,28
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	362 744,71	0,00	-362 744,71	-100,00
042 OPERATIONS D'ORDRE	32 903,58	34 143,58	1 240,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	844 218,70	811 442,23	-32 776,47	-3,88
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
013 ATTENUATION DE CHARGES	22,41	0,00	-22,41	-100,00
70 PRODUITS DES SERVICES	18 487,17	18 978,00	490,83	2,65
73 IMPOTS ET TAXES	82 384,97	74 020,90	-8 364,07	-10,15
731 IMPOSITIONS DIRECTES	238 000,00	235 912,00	-2 088,00	-0,88
74 DOTATIONS SUBVENTION ET PARTICIPATION	112 971,83	119 958,00	6 986,17	6,18
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 295,33	16 745,95	2 450,62	17,14
76 PRODUITS FINANCIERS	2,39	2,39	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	994,83	0,00	-994,83	-100,00
78 REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	9,00	0,00	-9,00	-100,00
002 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	363 550,77	334 799,99	-28 750,78	-7,91
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	830 718,70	800 417,23	-30 301,47	-3,65
042 OPERATIONS D'ORDRE	13 500,00	11 025,00	-2 475,00	-18,33
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	844 218,70	811 442,23	-32 776,47	-3,88

	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026	ECART BP 2025 - BP 2026	EVOLUTION %
DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE 10 Dotations, fonds divers et réserves	801,22	0,00	-40 304,18	-100,00
CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilés	40 304,18	35 322,00	#REF!	#REF!
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	523 760,08	158 906,78	#REF!	#REF!
001 Déficit d'investissement reporté	299 682,48	20 448,09	-279 234,39	-93,18
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	864 547,96	214 676,87	-649 871,09	-75,17
040 OPERATIONS D'ORDRE SECTION A SECTION	13 500,00	11 025,00	-2 475,00	0,00
041 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR D'UNE SECTION	1 146,01	53 984,00	52 837,99	4 610,60
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	879 193,97	279 685,87	-599 508,10	-68,19
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE 10 Dotations, fonds divers et réserves	220 072,25	160 030,09	-60 042,16	-27,28
CHAPITRE 13 Subventions d'investissement reçues	261 007,42	31 528,20	-229 479,22	-87,92
CHAPITRE 16 Emprunts/Remboursement caution	1 320,00	0,00	-1 320,00	-100,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	482 399,67	191 558,29	-290 841,38	-60,29
021 Virement de la section de fonctionnement	362 744,71	0,00	-362 744,71	-100,00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	32 903,58	34 143,58	1 240,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 146,01	53 984,00	52 837,99	4 610,60
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	879 193,97	279 685,87	-599 508,10	-68,19

4. Montant consolidé du budget principal et du budget annexe

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	279 685.87 €	811 442.23 €	1 091 128.10 €
	Recettes	279 685.87 €	811 442.23 €	1 091 128.10 €
BUDGET ANNEXE	Dépenses	51 436.41 €	12 988.24 €	64 424.65 €
	Recettes	51 436.41 €	12 988.24 €	64 424.65 €

5. Crédits pluriannuels actuels du budget principal et du budget annexe

- Budget principal (sans l'emprunt futur pour l'achat du tracteur-tondeuse)

Evolution des remboursements par année (en €)			
Année	Capital	Intérêts	Total versements
2025	38 902.18 €	12 276.77 €	51 178.95 €
2026	32 205.46 €	11 571.09 €	43 776.55 €
2027	30 315.04 €	11 000.44 €	41 315.48 €
2028	30 888.79 €	10 426.69 €	41 315.48 €
2029	31 477.06 €	9 838.42 €	41 315.48 €
2030	32 080.22 €	9 235.26 €	41 315.48 €
2031	32 698.74 €	8 616.74 €	41 315.48 €
2032	32 047.10 €	7 982.38 €	40 029.48 €
2033	28 797.86 €	7 373.62 €	36 171.48 €
2034	29 397.65 €	6 773.83 €	36 171.48 €
2035	30 013.92 €	6 157.56 €	36 171.48 €
2036	30 647.21 €	5 524.27 €	36 171.48 €

- Budget annexe Pôle Commercial

Evolution des remboursements par année (en €)			
Année	Capital	Intérêts	Total versements
2025	6 284.80 €	1 250.96 €	7 535.76 €
2026	6 379.60 €	1 156.16 €	7 535.76 €
2027	6 475.84 €	1 059.92 €	7 535.76 €
2028	6 573.51 €	962.25 €	7 535.76 €
2029	6 672.69 €	863.07 €	7 535.76 €
2030	6 773.33 €	762.43 €	7 535.76 €
2031	6 875.51 €	660.25 €	7 535.76 €
2032	6 979.22 €	556.54 €	7 535.76 €
2033	7 084.50 €	451.26 €	7 535.76 €
2034	7 191.36 €	344.40 €	7 535.76 €
2035	7 299.84 €	235.92 €	7 535.76 €
2036	7 409.94 €	125.81 €	7 535.76 €

6. Niveau des taux d'imposition

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur bâti	40.47 %	40.47 %
Taxe foncière sur non bâti	78.12 %	78.12 %
Taxe d'habitation	9.02 %	9.02 %

7. Principaux ratios

Informations financières - RATIOS	Valeurs communales au BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 229.97
Recettes réelles de fonctionnement/population	747.37
Dépenses d'équipement brut/population	246.05
Encours de la dette/population	886.51
DGF/population	131.21
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0.1845
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital	1.7215
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonct.	0.3292
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1.1861
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	-0.6457

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au BP 2026, les charges de personnel (chapitre 012) s'élèveraient à 141 387 € (changement de grade d'un agent titulaire) contre 137 611 € prévu au BP 2025.

Effectifs prévus sur emploi budgétaires <u>permanent</u>	BP 2025	BP 2026
Agents titulaires	2	2
Agents contractuels	2	2
TOTAL	4	4
Effectifs prévus sur emploi budgétaires <u>non permanent contractuel saisonnier</u> (accroissement temporaire d'activité)	1	1
TOTAL GENERAL	5	5